COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2022

Observation au compte rendu de la réunion du 9 mai 2022 : néant

BON SCOLAIRE

Le montant de l'indemnité scolaire réservé aux enfants de la commune scolarisés hors commune de la 6ème et ayant au maximum 16 ans dans l'année a été fixé à 30 € par délibération du 8 juillet 2020.

Les bons sont utilisés dans les commerces de Châteaubriant « Leclerc, Hyper U, Intermarché, BLS impression et Bureau Vallée » et délivrés aux familles sur présentation du Livret de famille et justificatif de domicile pour les nouveaux arrivants à partir du vendredi 1 juillet 2022.
Un certificat de scolarité sera ensuite déposé en mairie.

Après discussion, le conseil décide de maintenir le montant des bons scolaires à 30 €.

SERVICES COMMUNAUX – RESTAURATION SCOLAIRE ET APS

Fixation des tarifs pour l'année 2021-2022 :

- **Restauration scolaire :**

Comme chaque année, le conseil municipal fixe le prix des repas servis à la restauration scolaire.
Compte tenu de la situation actuelle, la commission propose de ne pas augmenter les prix appliqués à ce service et par conséquent de maintenir les prix du repas Enfants et Adultes.
Après discussion le conseil valide les propositions de la commission « Enfance-Jeunesse-Culture » présentées ci-dessous :

- Repas enfant : 3.90 €
- Repas Adulte : 6.00 €
- Contribution (panier repas) : 1.20 €
  pour enfants avec un P.A.I. uniquement

- **Accueil périscolaire :**

Acceptation par les conseillers des Tarifs des Activités périscolaires préconisés par la communauté de communes de Châteaubriant-Derval en date du 18 mai 2022 sur le territoire pour l'année 2022/2023.
Pour la rentrée prochaine, après deux années de gel des tarifs, il sera appliqué une augmentation de 2% :

- ✓ Tranche 1 (QF < 400 €) : ..... 0.94 € /h.
- ✓ Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €) : ..... 1.06 € /h.
- ✓ Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €) : ..... 1.18 € /h.
- ✓ Tranche 4 (QF entre 951 € et 1250 €) : ..... 1.26 € /h.
- ✓ Tranche 5 (QF > 1251 €) : ..... 1.39 € /h.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE

Mr Roux Adjoint, informe le conseil que Peps Architecture à transmis les plans du projet validé par le conseil municipal de mai aux services de la DSV et que celle-ci a rendu un avis négatif sur certains points.

Une réunion va être organisée avec le cabinet d'architecture pour la réalisation de nouveaux plans en concordances avec les impositions de la DSV et nos possibilités financières.

PROJET BATIMENT AGENCE POSTALE-MAIRIE-LOGEMENT

Mr CHEVALIER Maire, informe le conseil municipal qu'à ce jour Mme BONNIER n'a pas donné de signe de vie depuis deux mois concernant la date de début des travaux.

ASSAINISSEMENT – RUE ROLIEU

Mr NAUDIN Adjoint, informe le conseil que le marché d'appel d'offres serra lancer semaine prochaine pour une durée d'un mois.

Le début des travaux reste programmé pour l'automne 2022 et l'arrêté de circulation a été déposé.

.

.

JURES D'ASSISES 2022

En application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée ; de la circulaire n°79.94 de Monsieur Le Ministre de l'Intérieur en date du 19 février 1979 et du Code de Procédure Pénale, et comme chaque année, il doit être procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Loire Atlantique, en 2022.

Le tirage au sort portant sur les listes électorales de Juigné les Moutiers et de Saint Julien de Vouvantes a donné, selon le 1er procédé, les résultats suivants :

- **GOISET Dominique** domicilié à saint julien de vouvantes « 12, rue de la vallée »
- **RIVIERE Leslie** domiciliée à Saint Julien de Vouvantes « Bellevue »,
- **FRESNEAU Patrick** domicilié à Saint Julien de Vouvantes « 2, rue de la foret »

TRANSFERT COMPETENCE BULLETIN DE SALAIRE AU CDG 44

Le conseil prend une délibération autorisant le transfert au centre de gestion 44, de la compétence concernant la réalisation des bulletins de salaires des employés et élus de la commune pour un cout de 11 euros l'unité.

Ce transfert interviendra à compter du 1er janvier 2022.

GROUPEMENT D'ACHAT FOURNITURE ENERGIE

Le conseil prend une délibération autorisant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie

COMMISSIONS

VOIRIE :

Devis présenté et accepté concernant le changement des poubelles dans le bourg pour un montant de 1170.00 €.
Le montage des nouvelles tables est en cours à l'étang.

ESPACES VERTS :

Devis présenté et accepté pour l'achat de sapin pour les décorations de noël pour un montant de 185.00 €
Devis en cours pour achat gravier destiné à l'embellissement du jardin du souvenir.

RESEAUX :

Les travaux réalisés par le SYDELA seront normalement terminés cet été

BATIMENTS :

Remise en état du sol du local de stockage des tables et chaises de la salle culturelle en cours.
Devis en cours concernant la réfection de la porte du logement de la boulangerie.
Autorisation donnée aux pompiers de réaliser des manœuvres sur le site de la maison AUBIN place des Martinets

SCOLAIRE :

Conseil d'école de l'école publique :
Le compte rendu a été communiqué aux élus par Mme HALLET Adjoint. Des demandes matérielles et travaux ont été formulées. Cela sera vu avec les services techniques en fonction des possibilités (matériels, humains et financiers).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Courrier d'invitation à la kermesse de l'école publique le 2 juillet 2022 à la salle culturelle.
- ✓ Cérémonie de Bout de Foret le samedi 23 juillet 2022.
- ✓ L'agence postale communale sera fermée les semaines 31,32 et 33
- ✓ La mairie sera fermée la semaine 31

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 5 septembre 2022

Le Secrétaire
« Lu et approuvé »

Lu et Approuvé